



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 8 novembre 2017 à 18h00

Au siège de Grand Lac

Présents :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
LA BIOLLE
BOURDEAU
BRISON SAINT INNOCENT
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
CHINDRIEUX
CONJUX
ENTRELACS
MERY
LE MONTCEL
MOTZ
MOUXY
ONTEX
PUGNY-CHATENOD
RUFFIEUX
SAINT OFFENGE
SAINT OURS
SAINT PIERRE DE CURTILLE
SERRIERES EN CHAUTAGNE
TRESSERVE
VIONS
VIVIERS-DU-LAC
VOGLANS

Dominique DORD
Renaud BERETTI
Michel FRUGIER
Corinne CASANOVA
Blandine BELLANCA
Jean-Marc DRIVET
Jean-Claude CROZE
Nicole FALCETTA
Marie-Claire BARBIER
Claude SAVIGNAC
Bernard MARIN
Eudes BOUVIER
Jean-Christophe EICHENLAUB
Olivier BERTHET
Gabrielle KOEHREN
Jacques CURTILLET
Jean-Guy MASSONNAT
Olivier ROGNARD
Bernard GELLOZ
Christian REBELLE
Sylvie L'HEVEDER
Denise DE MARCH
Jean-Claude LOISEAU
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET
Robert AGUETTAZ
Yves MERCIER

Pouvoir de Marie-Pierre FRANÇOIS
Pouvoir de Robert CLERC

Pouvoir de Nicolas JACQUIER

Absents excusés :

ENTRELACS
DRUMETTAZ-CLARAFOND
LE BOURGET DU LAC

Claude GIROUD
Nicolas JACQUIER
Marie-Pierre FRANÇOIS

Autres présents non votants :

Yves GRANGE
Jean-François BRAISSAND
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISIERE
Christophe PIRAT
Christophe TOUZEAU
Véronique MERMOUD
Martine REVOL
Estelle COSTA de BEAUREGARD

ENTRELACS
ENTRELACS
Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint
Directeur des Services à la Population
Directeur Pôle Eau
Responsable Urbanisme
Directrice de cabinet
Responsable Juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 31 octobre 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 160 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 16 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (26 présents et 29 votants).

FONCIER

Revente à l'EPFL de la Savoie de l'ex-propriété de Buttet située sur la commune du Bourget du Lac

Monsieur le Président rappelle que la Communauté d'agglomération du lac du Bourget a acquis par préemption et pour le compte de la commune du Bourget-du-Lac, suivant acte de vente du 09 août 2012, le bien (ex propriété de Buttet) cadastré section AK n°29, 30, 46 et n°47, situé au chef-lieu sis sur la commune du Bourget-du-Lac, pour une contenance totale de 16 098m² (extrait cadastral joint).

La durée de 5 ans de ce portage étant arrivée à son terme en août 2017 et la commune du Bourget-du-Lac souhaitant poursuivre le portage de ce bien, celle-ci a sollicité l'intervention de l'établissement public foncier local (EPFL) de Savoie qui a accepté ce portage lors du conseil d'administration du 10 mai 2017.

Ainsi, par courrier du 31 juillet 2017 (copie ci-jointe), la commune du Bourget-du-Lac demande à Grand lac la revente de ces parcelles à l'EPFL de la Savoie.

Monsieur le Président propose donc de revendre ce bien à l'EPFL de la Savoie au prix de 1 500 000 € conformément à l'estimation du service France Domaine en date du 6 octobre 2017 (copie ci-annexée). Ce prix n'inclut pas les frais de notaire initiaux d'un montant de 17 580€ qui seront remboursées directement par la commune du Bourget-du-Lac ainsi que les frais de portage à l'issue de l'année 2017.

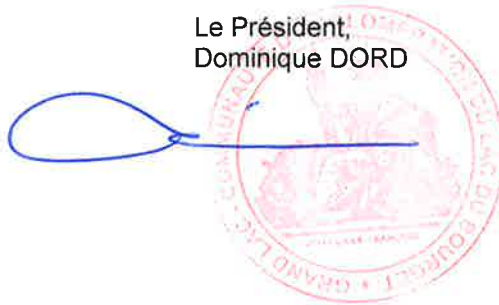
L'acte authentique sera signé en l'étude de Maître Chapat, notaire à Aix-les-Bains.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE le Président à signer l'acte de vente de cette propriété à l'EPFL de la Savoie, et tous les actes nécessaires à son exécution,
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Aix-les-Bains, le 8 novembre 2017

Le Président,
Dominique DORD



| |
|-----------------------------|
| - Délégués en exercice : 32 |
| - Présents : 26 |
| - Votants : 29 |
| - Pour : 29 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 0 |
| - Blancs : 0 |



Direction générale des services

Nos références : 2017/052

☎ 04.79.26.12.12

☎ 04.79.26.12.13

Objet : Domaine De Buttet

Monsieur le Président,

Par convention de portage du 9 août 2012, la communauté d'agglomération du Lac du Bourget a acquis le domaine De Buttet et notamment les parcelles cadastrées section AK, numéros 29, 30 46 et 47, pour un montant de 1 500 000 euros.

Par la présente, et pour faire suite à l'accord du conseil d'administration de l'établissement public foncier local (EPFL) de la Savoie du 10 mai 2017, je vous demande de bien vouloir procéder à la cession de ce bien à cet établissement dans les conditions fixées par la convention de portage.

Mes services restent à votre disposition,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Marie-Pierre FRANÇOIS,
Maire



Le Bourget du lac, le 31 juillet 2017

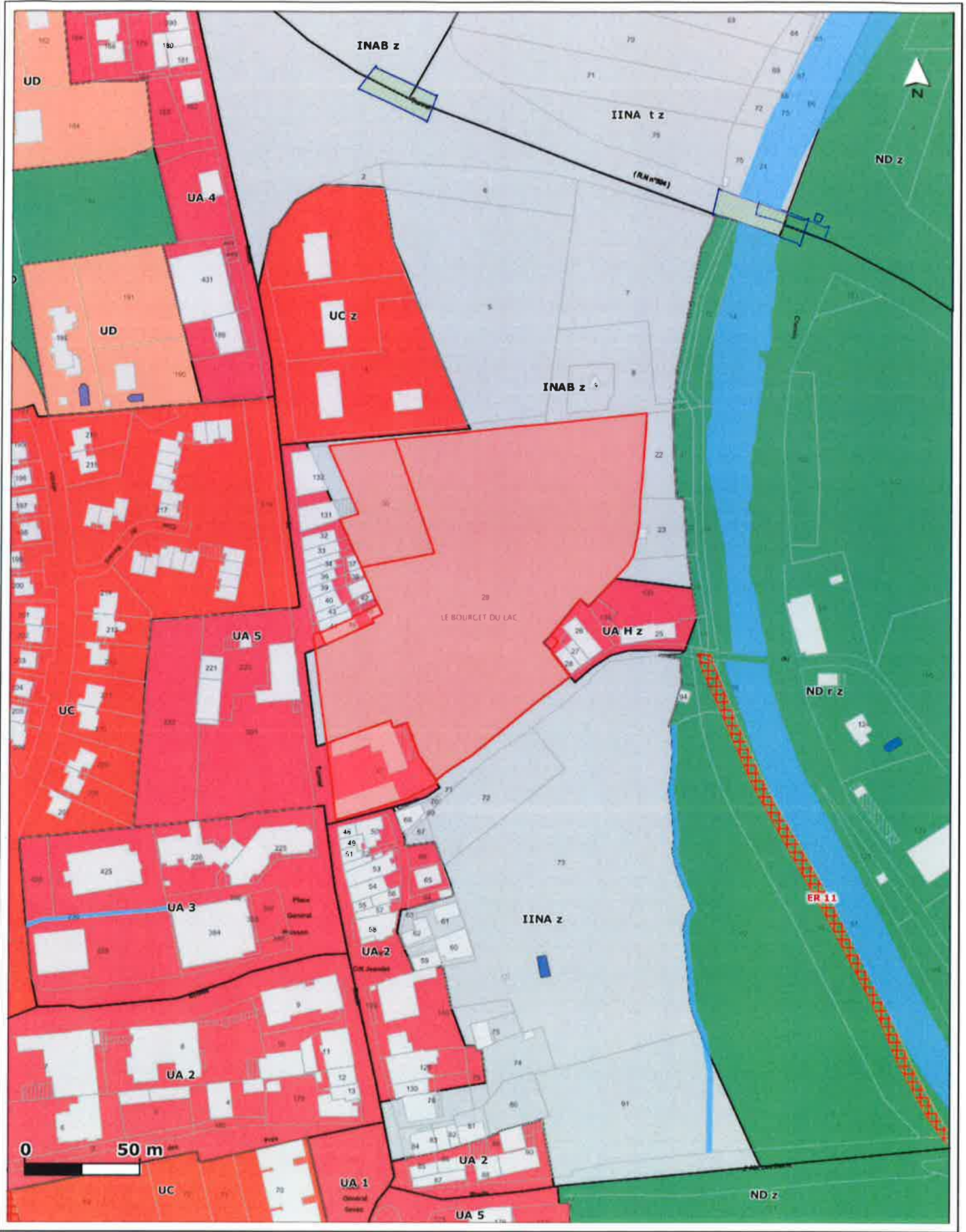
Monsieur le Président

Grand Lac

1500 Boulevard Lepic

73100 AIX LES BAINS

LE BOURGET DU LAC



Le 06/10/2017

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SAVOIE
Pôle Gestion publique
5, RUE JEAN GIRARD MADOUX
BP 1145
73011 CHAMBERY CEDEX
TÉLÉPHONE : 04 79 33 32 09
MÉL. : ddfip73.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur Départemental des Finances publiques
à

Grand Lac
Service Urbanisme-Habitat-Foncier
1500 boulevard Lepic
73100 AIX LES BAINS CECEX

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Christine SOUCARRE
Téléphone : 04 79 33 92 04
Courriel : .christine.soucarre@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. : 2017-051V0812

Arrivé - GRAND LAC

13 OCT. 2017

115372

AVIS du DOMAINE

DÉSIGNATION DU BIEN : PROPRIÉTÉ BÂTIE ET NON BÂTIE

ADRESSE DU BIEN : ROUTE DU TUNNEL, 73370 LE BOURGET DU LAC

1 – SERVICE CONSULTANT

Grand Lac

AFFAIRE SUIVIE PAR :

Véronique Mermoud

2 – Date de consultation

: 01/09/2017

Date de réception

: 07/09/2017

Date de constitution du dossier « en état »

: 05/10/2017

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Transfert de portage foncier de Grand Lac à l'EPFL de la Savoie d'une propriété, pour le compte de la commune du Bourget du Lac .

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Références cadastrales : section AK n° 29, 30, 46 et 47

Description : propriété d'une superficie totale de 16 098 m² composée de :

- une maison de maître,
- un bâtiment de dépendance situé au sud de la maison de maître
- un bâtiment mitoyen à usage de bûcher situé au nord ouest de la maison de maître
- terrains attenants en nature de pré, parc paysager

5 – SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : Grand Lac (communauté de communes du Bourget du Lac)

- situation d'occupation : libre

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

POS en vigueur lors de l'acquisition par Grand Lac : zones UA5 (AK 46 et 47) et IINA (AK 29 et 30)

Zone : UA 5 - Zone de constructions anciennes du centre ville réservée à l'habitation et aux activités compatibles avec cette destination

Zone IINA - Zone qui comprend des terrains naturels ou urbains destinés à recevoir une urbanisation organisée ou à restructurer .

POS révisé au 02/03/2017 : Zones UA 5 (AK 46 et 47) et INABz

INABz : zone comprenant des terrains naturels ou urbains destinés à recevoir une urbanisation organisée . L'urbanisation peut y être conduite après que sont définies les conditions d'insertion des projets dans le site et que les équipements nécessaires sont réalisés.

Tènement partiellement classé au PPRI en zone 3 (constructible sous conditions).

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR

Après enquête, je vous informe que par avis du 19/01/2012, la valeur vénale du tènement a été estimée à un million cinq cent mille euros (1 500 000 €). Dans le cadre de l'opération envisagée consistant en la poursuite de l'opération de portage, la cession envisagée au prix de un million cinq cent mille euros (1 500 000 €), majorée éventuellement des frais d'acte s'élevant à 17 580 €, n'appelle pas d'observation de la part du service.

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

1 an

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,

Nadine GRONDIN

Responsable du service Missions domaniales

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Revente à l'EPFL de la Savoie de l'ex-propriété De Buttet située sur la commune du Bourget-du-Lac

Date de transmission de l'acte : 14/11/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 14/11/2017

Numéro de l'acte : d2086 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20171108-d2086-DE

Date de décision : 08/11/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.2. Alienations
3.2.1. Cessions immobilières (sauf cessions à entreprises à classer dans 7-4)